



union CFE-CGC
pôle emploi

CCE du 18 septembre 2009

L'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi a mis l'accent sur 2 points :

- Premièrement, il faudrait que la direction générale comprenne qu'un outil a beau rentrer dans une planification qui date de plusieurs mois, il n'en reste pas moins qu'avant de le mettre en œuvre, il vaudrait mieux regarder si l'environnement actuel se prête à cette mise en œuvre. En quelques mois les changements peuvent être nombreux !

- L'union syndicale CFE-CGC Pôle emploi, en CNHSCT, a depuis longtemps, cela doit dater de la mise en œuvre chaotique de DUO, demandé à ce que tout nouveau processus, tout nouvel outil ne puisse être mis en œuvre qu'après une étude d'impact sur les conditions de travail. Nous exigeons que ceci soit effectif et que l'on ne puisse mettre en œuvre qu'après une étude de la sorte et après avoir un constat partagé qu'il n'y aura pas de dégradation, et même mieux, cela devrait être l'objectif de tout employeur, une amélioration de ces conditions de travail. A une époque où l'on parle beaucoup d'une grande entreprise de Télécom, voilà ce qui pourrait être un signal fort sur le thème des conditions de travail et des risques psychosociaux. Lorsque l'on entend les représentants du personnel de cette entreprise raconter les alertes faites dans le passé à leur employeur, on a un drôle sentiment d'échos et de répétition.